



MAIRIE
SEANCE DU
15 décembre 2025

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION ENTRE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
ET LA VILLE DE DOURGES
POUR LE
DÉVELOPPEMENT DES
SÉJOURS ENFANTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 9 décembre 2025 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNSKI Marianne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme BLONDEAU Nathalie. MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais souhaite poursuivre le soutien à l'accès aux vacances des enfants et des adolescents par le biais du dispositif « Développement Séjours Enfants ».

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de financement passé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour développer les Séjours en Centres de Vacances des jeunes de 6 à 17 ans.

Monsieur Le Maire propose de reconduire ce dispositif sur la base de 41 places par an sur l'année 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Petite Enfance – Jeunesse » du 4 décembre 2025,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais intitulée « Développement Séjours Enfants » à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce pour REÇU EN PREFECTURE le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget de la Commune.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20251215-DEL202510-D